

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Solennités de titulaires. — II Ordo des fidèles. — III Confirmations. — IV Correspondance romaine. — V De l'éducation morale. — VI Ouverture du mois de Marie. — VII Le plan d'un beau livre. — VIII A propos de recensement. — IX Aux prières. — X Bureau central des examinateurs catholiques.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 12 mai

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de l'Apparition de Saint-Michel et de Saint-Hermas.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité des titulaires de Saint-Victor et de Saint-Grégoire de Naziance (Buckingham et Vankleek Hill).

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 5 mai

Fête de S. Pie V, *double*; mém. du dim. (IV après Pâques); préf. du temps pascal; dernier Ev. du dim. — I vêpres de S. Jean devant la porte Latine (du 6 mai); mém. de S. Pie (ant. *Dum esset*) et du dim. (*Vado*).

CONFIRMATIONS

Mercredi, le 1er mai. — A 3 heures, à Saint-Henri.

Jeudi, le 2. — A 3 heures, à Sainte-Cunégonde.

A 5 heures, à Saint-Antoine.

Vendredi, le 3. — A 7.30 heures, au couvent d'Hochelega.

A 10 heures, à Maisonneuve.

A 3 heures, à Saint-Gabriel.

Samedi, le 4. — A 7 heures, à l'Académie Saint-Antoine.

Dimanche, le 5. — A 3 heures, à Villeray.

A 4.30 heures, à Saint-Edouard.

A 7.30 heures, à Saint-Jean-de-la-Croix.

Lundi, le 6. — A 10 heures, au couvent du Sacré-Cœur, Sault-au-Récollet.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 4 avril 1901.

L'HIVER a complètement disparu et les mauvais temps du mois de mars se sont enfuis à tire d'aile. Avec le printemps reviennent ces belles cérémonies de la semaine sainte et de Pâques qui continuent toujours à faire affluer à Rome un grand nombre d'étrangers et de curieux. Ces derniers, sur la foi des guides Bœdeker ou autres, croient y trouver les cérémonies de la semaine sainte telles qu'elles se faisaient lorsque le Souverain-Pontife était encore maître de ses états. Que de concierges et portiers d'hôtels ne sont point interrogés avec angoisse sur le moyen de se procurer des billets pour le lavement des pieds fait par le pape. Cette cérémonie n'est hélas plus qu'un souvenir. Depuis 1870 c'est l'Eglise de Rome, autrefois si riche et si puissante, qui aurait droit de s'asseoir à ce banquet des pauvres. Pauvre elle l'est car elle ne vit que des ressources des fidèles, et si sa foi continue à être annoncée dans l'univers entier il faut que l'univers entier la soutienne par sa charité.

— On a parlé bien des fois des sommes immenses, assure-t-on, qu'encaissent les diverses congrégations romaines et les amplifications sur ce thème sont aussi innombrables que peu variées. La vérité est tout autre, et comme ces idées sont anciennes, leur réfutation ne date pas d'hier. Un Italien, M. Marchetti a imprimé au siècle dernier un volume sur « l'argent que les fidèles du monde entier apportent à Rome comme componse ou frais de chancellerie. » Il était arrivé, à un chiffre de 700,000 frs. Mais ces 700,000 frs représentent une recette brute et non une recette nette. Chaque bureau ecclésiastique doit payer ses frais généraux, ses employés, pourvoir aux pensions de ceux que l'âge et les infirmités ont condamnés au repos ; après de longs et loyaux services, aussi à l'exception de la Daterie et les Brefs, les autres congrégations équilibrent à peine leur budget, et encore sont-elles bien heureuses quand elles y arrivent. Restent la Daterie chargée du service des compondes à titre divers et les Brefs qui sont le canal ordinaire par lequel les grâces du Souverain-Pontife arrivent aux fidèles. Mais encore ici il faut remarquer que pour les pays soumis à la Propagande, et le Canada est du nombre, toutes grâces et faveurs sont entièrement gratuites. Non seulement

le Saint-Siège ne reçoit rien de ces pays, pour riches qu'ils puissent être, mais exerce largement vis-à-vis d'eux sa charité.

— Et puis, que sont ces quelques pièces d'or en présence des besoins du Saint-Siège. Il n'est un mystère pour personne que le Souverain-Pontife pour l'entretien du Vatican, la solde des divers employés, la manutation des musées, le traitement des cardinaux, nonces, garde-nobles, les pensions à accorder etc., etc., a besoin d'une recette de 600,000 francs par mois ce qui établit un budget de sept millions par an. Il ne reçoit pas un centime, bien entendu, du gouvernement usurpateur, et doit demander annuellement cette somme à la charité des fidèles. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que le Souverain-Pontife l'a jusqu'ici obtenue, et qu'à partir de 1860, époque où a été fondé le denier de Saint-Pierre, les fidèles ont largement pourvu aux besoins de l'Eglise sans jamais se lasser de leur charité, et ajoutons-le, sans s'appauvrir, car il est très vrai de dire que l'aumône n'appauvrit point. Cette continuité dans la charité est pour moi un des spectacles les plus étonnants que nous offre l'Eglise dans ces temps. La révolution a bien pris au Souverain-Pontife des états qu'il ne pouvait défendre, elle n'a pu lui fermer le cœur de ses fidèles, et ce cœur a été le trésor où il a puisé depuis quarante ans sans jamais en épuiser les ressources ou en lasser le dévouement.

— La haute Italie vient de nous donner le spectacle d'une grève tout à fait spéciale. Monza est une ville industrielle qui a de nombreuses fabriques. Dans l'une d'elles, le propriétaire, M. Ricci, désireux de mettre terme aux scandales qui se passaient journellement entre ses ouvrières et de leur inspirer un peu de moralité, résolut de confier à trois sœurs la surveillance des diverses salles. Il espérait par ce moyen mettre un frein aux discours licencieux qui étaient la règle à des actes mauvais qui étaient loin d'être l'exception. Mais les ouvrières, se divisèrent immédiatement en deux camps. Les moins corrompues furent contentes de la mesure, les autres réclamèrent au nom de la liberté de conscience, et comme un certain nombre d'entre elles faisaient partie de la Bourse du travail, bureau socialiste et anticlérical par excellence, y portèrent leurs revendications. La Bourse du travail, se substituant aux ouvrières de M. Ricci, voulut traiter avec lui du renvoi des sœurs. Le propriétaire tint bon, fort de son droit, alors la Bourse du travail fit déclarer la grève dans toutes les usines similaires, et le gouvernement, au lieu de se ranger

du côté de la justice et du droit incontestable du propriétaire, fit des démarches auprès de ce dernier pour qu'il renvoyât les sœurs, le rendant responsable, en cas de refus, de tous les troubles qui pouvaient arriver. Lutter dans ces circonstances contre une bonne partie de ses ouvrières, contre le syndicat socialiste, contre le gouvernement qui s'alliait avec ses pires ennemis était reprendre la lutte du pot de terre contre le pot de fer. M. Ricci céda, mais il essaya un tempérament. Comme un certain nombre de ses ouvrières avaient demandé d'être mises sous la surveillance des sœurs, il plaça celles-ci dans des salles spéciales qui seraient exclusivement soumises à cette surveillance, les autres restant sous le contrôle des laïques.

— Il paraît que la Bourse du travail n'est point encore satisfaite de la solution, et au nom de la liberté prétend imposer au propriétaire d'employer des surveillantes laïques même pour ces ouvrières qui désirent avoir comme surveillantes des sœurs.

Et cela s'appelle le régime de la liberté.

DON ALESSANDRO.

DE L'EDUCATION MORALE

L'HOMME, créé à l'image de Dieu, peut arriver à la connaissance de la vérité suprasensible ; il a reçu à cet effet une faculté qui le distingue de la brute, l'élève au-dessus du monde purement matériel et fait de lui le véritable roi de la création visible. L'intelligence humaine n'atteint pas du premier coup ni sans effort au terme de ses aspirations, de ses incessantes recherches. Enveloppée d'abord de ténèbres profondes et comme perdue dans la vie des sens, il lui faut dissiper peu à peu les premières, se dégager lentement de celle-ci ; elle a besoin de culture et de soins, car elle reçoit du dehors et non d'elle-même, les premières idées qui, en se développant et en se multipliant, engendrent en elle la vie de l'esprit, ou plutôt l'exercice de cette vie.

Mettre progressivement l'enfant en possession de la vérité, mûrir son jugement et le rendre capable de déduire lui-même plus tard les vérités contenues dans celles qu'on lui révèle, le prémunir contre le sophisme et l'erreur, le fixer dans la recherche constante de la vérité sous toutes ses formes ; telle est la fin de l'éducation intellec-

tu
da
et j
Au
S
l'en
l'œ
truc
a u
cul
l'int
l'int
sou
peu
et r
l'ex
la v
prat
déco
poèt
du b
avoir
intel
ne s
faible
Sa
entre
et de
pour
systè
sel ; s
prises
sourc
même
sostôn
si elle
" Il
que l
tructi
Léon
écriva
et con

tuelle, tel est le noble but que poursuit l'instituteur dans ses veilles prolongées, et les travaux parfois arides et ingrats de son zèle et de son admirable dévouement. Aussi on l'a nommé le père des esprits, *pater spirituum*.

Si nécessaire soit-elle, l'éducation intellectuelle de l'enfant n'est cependant pas le *factum* principal dans l'œuvre de l'éducation. — Trop souvent on confond l'*instruction* avec l'*éducation*. — A côté de l'intelligence, il y a une autre faculté de l'âme non moins importante à cultiver : la volonté ; la volonté qui tend au bien comme l'intelligence tend au vrai, mais avec cette différence que l'intelligence, placée en face d'une vérité, ne peut pas se soustraire à la lumière, tandis que la volonté créée libre, peut, en face du bien, sa fin et son objet, ne pas y adhérer et ne pas s'y fixer. Il y a plus. La foi nous enseigne et l'expérience nous démontre que depuis la chute originelle, la volonté trouve dans la tendance au bien et dans sa pratique, d'étranges obstacles et des difficultés qui parfois déconcertent et découragent. " Je vois le bien, disait le poète et je fais le mal ". — Or la vérité est inséparable du bien, et là où il n'y a pas de vertu, il ne saurait y avoir de véritable sagesse. D'un cœur corrompu, d'une intelligence obscurcie par une volonté dépravée, la vérité ne saurait s'élever forte et lumineuse ; elle demeure faible et vacillante.

Sans la vertu, la science n'est plus qu'une fausse science entre les mains de laquelle tout est instruments d'erreurs et de mensonges : elle emprunte à la logique, son art pour appuyer ses sophismes ; elle base sur l'ontologie des systèmes absurdes qui aboutissent au scepticisme universel ; sur les sciences physiques et la psychologie mal comprises, un matérialisme grossier, de l'histoire elle fait une source de calomnies et de mensonges. " Quand bien même elle aurait moins de science, dit saint Jean Chrysostôme, si l'âme est sage et vertueuse, tout est gagné ; si elle est vicieuse, tout est perdu. "

" Il est temps, écrivait Portalis, jurisconsulte français, que les théories se taisent devant les faits. Point d'instruction sans éducation, sans morale et sans religion. " Léon XIII, dans une lettre restée célèbre, au card. Vicaire, écrivait : " Celui qui dans l'éducation néglige la volonté, et concentre tous ses efforts sur la culture de l'intelli-

gence, vient à faire de l'instruction une arme dangereuse dans les mains des méchants, car c'est l'argumentation de l'intelligence, qui vient s'ajouter aux mauvais penchants de la volonté et leur donner une force à laquelle il n'y a plus moyen de résister. " (25 juin 1878).

" D'abord on a tout attendu de la culture de l'esprit. Dans sa pensée (Victor Hugo) — faire des hommes, c'était leur apprendre à lire et à pousser aussi loin que possible le développement de leur intelligence. Mais de cruelles déceptions sont venues. — On a vu des criminels fort instruits ; — on a vu la science se faire l'instrument du crime. L'instruction n'est donc pas l'éducation tout entière. Il y a plus : — elle en est quelquefois l'ennemie. L'instruction à outrance, aboutit au surmenage, et le surmenage déforme : — Il ne fait pas des hommes, il fait des fous ou des êtres malades. " (Mgr d'Hulst.)

Il importe donc extrêmement que dans l'œuvre de l'éducation, on donne la première place à la formation morale de l'enfant, à sa direction vers le bien, à la pratique de la vertu, à la réforme de son caractère, à la représentation de ses penchants vicieux.

Mais ici s'impose l'enseignement religieux, car sans la religion, la morale n'a plus de but véritable, elle manque d'autorité et de sanction efficace. La morale est, en effet, l'ensemble des lois qui dirigent l'homme vers sa fin. Cette fin, où la trouver en dehors de Dieu ? La morale implique des devoirs, par suite des obligations ; or, il ne saurait y avoir pour l'homme d'obligations sans une autorité supérieure à l'homme, autorité qui n'est autre que celle de Dieu lui-même. Enfin, la base de la sanction, c'est la justice, et, comme le fait remarquer Jules Simon, dès que la loi humaine est fondée sur la justice, et non la justice sur la loi humaine, c'est qu'il y a un Dieu. "

" Sachons voir les choses comme elles sont ", écrivait ces années dernières, un philosophe rationaliste (Edmond Chérier) qui, à certaines heures de sa vie, dut rendre témoignage à la vérité religieuse, " la morale, la vraie, la bonne, l'ancienne, l'impérative, a besoin de l'absolu ; elle ne trouve son appui qu'en Dieu. La conscience est comme le cœur, il lui faut un au-delà ; la morale n'est rien si elle n'est religieuse. " Aussi, un orateur catholique n'a pas craint de s'écrier devant les Chambres françaises :

" fo
C'
civ
rec

lui
cet
en
qu
tor
l'es
offi
de
de
en
écol
dan
som
thod
sort
et se

L
de l
l'inf
de f
de l
n'ass
mais
défai
De
prud
car
de le
mosp
qu'el
du r
religi
ensei
l'enfa
âme
l'indi

“ Il n'y a de morale vraiment efficace que celle dont la foi en Dieu, l'amour et la crainte de Dieu sont la base. C'est la morale chrétienne qui est comme la morale de la civilisation ; et toute autre morale que celle-ci nous ferait reculer vers la barbarie. ” (Chesnelong).

Au reste, la nature même de l'éducation exige qu'on lui donne la religion pour base, car Dieu est partout dans cette œuvre ; “ il est dans l'intelligence du maître qui enseigne, dans l'âme de l'enfant qui écoute, dans la vérité qui est affirmée, dans le précepte qui s'impose, dans l'autorité qui commande, dans la volonté qui obéit. ” Enfin, l'expérience est venue confirmer cette vérité. Les comptes officiels, lit-on dans une revue protestante des Etats-Unis de 1860, établissent que proportionnellement au chiffre de la population, les crimes, l'immoralité et la folie sont en plus grand nombre dans les Etats où le système des écoles publiques neutres a été adopté, qu'ils ne le sont dans ceux où l'on n'en a pas voulu. Voilà où nous en sommes, après un demi-siècle d'expérience de cette méthode d'éducation que l'on nous représente comme une sorte de panacée pour tous les maux de la vie politique et sociale. (*Revue de l'Amérique du Nord*, 1880).

L'élément religieux est donc le principal dans l'œuvre de l'éducation morale de l'enfant, il en est la base ; sans l'influence de la religion et sans Dieu, il est impossible de former le cœur, de donner au caractère de l'énergie, de la droiture et de la bonté. Une éducation religieuse n'assure pas toujours, hélas ! le triomphe de la morale, mais une éducation sans religion en assure l'irréremédiable défaite.

De là l'importance pour les parents de faire un choix prudent et judicieux des instituteurs de leurs enfants, car de même que la végétation de la plante dépend de la nature du sol où elle étend ses racines de l'atmosphère qui l'environne et des rayons de lumière qu'elle reçoit, de même l'éducation de l'enfant dépend du milieu dans lequel il est reçu, et des influences religieuses et morales auxquelles on le soumet. Un enseignement sans religion et sans Dieu, fera de l'âme de l'enfant une âme fermée à la foi, presque toujours une âme athée et impie. Un enseignement mixte engendra l'indifférence, sinon le mépris de toute religion : d'une

école où la surveillance sur les mœurs n'est pas efficace, sortira un cœur gâté et corrompu, avant même d'avoir connu les dangers et les séductions de la vie. C'est donc pour les parents un devoir sacré de ne confier leurs enfants qu'à des maîtres dignes de toute leur confiance au double point de vue de la foi et de la morale.

ALFRED ARCHAMBEAULT, chanoine.

Ouverture du mois de Marie

MARDI, le 30 avril, à 7 heures du soir, aura lieu, comme d'habitude, l'ouverture solennelle des exercices du mois de mai, à Notre-Dame-de-Bon-Secours. La cérémonie sera présidée par Mgr l'archevêque.

Tous les membres du clergé de la ville de Montréal sont invités à y assister.

Les exercices du mois de Marie dans les autres églises de la ville ne doivent commencer que le lendemain, 1er mai.

LE PLAN D'UN BEAU LIVRE

LE retour du printemps apporte à son ordinaire son cortège de fleurs et d'épines, ses joies et ses soucis. Bientôt viendront les vacances après lesquelles l'on soupire un peu partout, car les endurances du travail sont toujours pénibles à la pauvre nature. On va s'occuper, chez nos collégiens, de préparer les examens, et les maîtres, eux, entre mille soucis, comptent celui de choisir les prix, les prix ordinaires et les prix extraordinaires.

Je voudrais signaler un beau livre à tous ceux que cela intéresse; *Québec et Lévis*, à l'aurore du XXe siècle. Ce livre, édité à Montréal par M. Leclaire, le sympathique directeur de la *Revue canadienne*, est dû, dans sa partie substantielle, à la plume de M. le juge Routhier, de Québec.

Ayant eu l'occasion de faire récemment une étude de ce beau livre à l'intention des lecteurs de la *Revue canadienne*, j'ai cru qu'il serait utile et opportun d'en détacher quelques extraits pour les communiquer à la *Semaine religieuse*. Je ne puis ici qu'indiquer le sujet et le plan du livre, mais j'estime que ce sera suffisant pour inspirer à plusieurs la bonne idée de se procurer l'ouvrage. *Québec et Lévis* a été édité avec un grand luxe. Le volume se vend douze piastres. On m'assure que pour les maisons d'éducation, l'éditeur ferait d'import-

tantes réductions. On peut s'adresser à M. Alphonse Leclaire, 290, rue de l'Université, à Montréal.

Par son aspect extérieur et son côté graphique, *Québec et Lévis* est un livre superbe. C'est un in-quarto de près de 500 pages, magnifiquement imprimé, abondamment illustré, richement relié et.....doré sur tranchet comme pas un !

Après avoir lu attentivement ce beau livre — ou plutôt les 350 pages signées par M. Routhier — la première parole qui se glisse d'elle-même sous la plume, c'est un merci qui vient du cœur. Vrai ! on se sent meilleur quand on comprend mieux de quel beau pays on est le fils ! Ce vieux rocher de Québec, où il y aura bientôt 300 ans, Samuel de Champlain jetait les bases de la colonie naissante du Canada, il est digne d'être chanté. « Ce théâtre idéal déjà sacré par le sang des héros, mérite de l'être par le génie de la poésie ! » C'est là, en effet, que ce sont joués depuis trois siècles la plupart des grands drames de notre histoire nationale. Québec, c'est la ville française par excellence, c'est l'arche sainte de nos meilleurs souvenirs, comme dit M. Routhier, « c'est la nationalité française faite monument ! » Il faut aimer Québec ! Et faire aimer Québec c'est œuvre de bon patriote. Or, c'est évidemment le but que se propose l'auteur de *Québec et Lévis*.

« Celui qui a connu et aimé Québec écrit-il, en terminant son introduction, ne l'oublie jamais..... Redire sa dramatique histoire et « ses légendes, ses infortunes et ses grandeurs, peindre les beautés et « les charmes de sa pittoresque nature, faire parler les lieux où elle « subsiste depuis trois siècles, interroger les pierres de ses monuments et de ses ruines, voilà le travail que l'on m'a confié, et je le « commence avec amour, plein d'admiration et d'enthousiasme pour « mon sujet. »

* * *

Ce sujet qu'il commence avec amour, voici comment M. le juge entend le développer. Une ville c'est un ensemble d'habitations qui occupent quelque part un coin de la terre. La nature fournit le site, l'homme y construit ses monuments. M. Routhier étudiera donc le site incomparable de Québec, vu de jour et de nuit, et il nous donnera *Québec pittoresque*. De l'étude de la nature à celle des constructions la transition est toute simple. M. le juge, après un coup d'œil général, s'arrêtera aux fortifications, aux palais, aux églises et autres édifices remarquables, et, il écrira *Québec monumental*. Le nombre, la position, l'ordonnance, l'harmonie des constructions, tout cela peut devenir un symbole et exprimer une pensée, de l'ensemble des édifices et de leur site. M. Routhier fera donc se dégager — en poète — le symbolisme chrétien de la vieille cité de Champlain, et nous aurons : *Québec symbolique et religieux*.

Mais tout cela ce n'est que l'étude de l'aspect extérieur de Québec. Ce qui fait la vie et l'âme d'une ville c'est son histoire, ce qui

l'auréole et la poétise c'est la légende, l'érudit magistrat scrutera les légendes en artiste, il approfondira l'histoire en philosophe, et, nous lirons ainsi, après *Québec légendaire*, les bonnes et fortes pages de *Québec historique*.

Précisément à cause de son histoire mouvementée, vécue autrefois sous l'égide du drapeau aux fleurs de lys et depuis cent-quarante ans sous la garde de l'étendard britannique, Québec est habitée par une société, dont la physionomie particulière est hautement digne d'intérêt, la plume alerte de M. Routhier nous parlera de *Québec social*.

Cette société vit, s'agite et se meut au milieu de pierres qui parlent et de souvenirs, qui, de ci de là, ne sont pas sans éloquence, c'est dire que, pour être plus jeune de plusieurs siècles, que les villes de la Grèce et de l'Italie, Québec a bien aussi ses ruines et son archéologie, d'où : *Québec archéologique*.

À propos de ces pierres qui parlent et de ces ruines qui font songer, quelle poussière fut jamais éloquente comme celle qui dort sous les tombeaux des cimetières ? L'auteur finira donc par nous conduire en pèlerinage dans la *Ville des morts*.

Avant de conclure, M. le juge se doit à lui-même — et aussi à ses lecteurs — de justifier son double titre *Québec et Lévis*, il nous parlera donc de *Lévis*.

Enfin il convient de tirer une conclusion, une leçon et une espérance de toutes ces données de l'histoire et de la vie Québecquoises, M. le juge Routhier plongera l'œil de sa pensée dans les superbes horizons d'un avenir idéal, et, de confiance, il nous fera admirer : *Québec au XXe siècle*.

Tel est le plan du livre. Un peu compliqué peut-être de prime abord, mais à la vérité bien suggestif et très riche en promesses. Or, pour qui sait quelle langue harmonieuse parle d'ordinaire M. Routhier, quel penseur chrétien et quel délicat lettré il sait être, il sera facile d'imaginer que le distingué magistrat a su tenir ses promesses.

Si j'osais résumer en deux mots l'enseignement de son beau livre, en remarquant que l'histoire de Québec se confond en grande partie avec l'histoire de tout le Canada, je dirais que M. Routhier, en parlant avec amour de sa ville et de sa patrie, nous donne à nous tous, ses compatriotes, tout à la fois une magistrale évocation d'un passé plein de gloire et une éloquente invitation à compter sur un avenir riche d'espérances !

Hélas ! je le sais, tel qu'édité, *Québec et Lévis* n'est guère abordable aux petites bourses, et c'est dommage. Mais pour un prix d'honneur, pour un prix extraordinaire, ah ! dame, ce serait un beau prix... bien plus utile qu'une médaille de bronze, d'argent ou d'or ! *Trahit sua quemque voluptas !*

L'abbé FLIE-J. AUCLAIR, ptre.

Séminaire Saint-Charles, à Sherbrooke,

20 avril 1901.

A PROPOS DU RECENSEMENT

LES travaux du quatrième recensement du Canada depuis la Confédération, seront bientôt terminés. Il y a tout lieu d'espérer qu'on y a apporté avec une diligence économique, la plus rigoureuse exactitude.

Le pays tout entier a droit à ce que le dénombrement de sa population soit fait avec le plus grand soin. Car c'est là qu'il va chercher la preuve de sa vitalité et de son progrès.

Dans un pays surtout, où chaque nationalité prétend conserver son caractère propre et exercer son influence particulière, le recensement devient naturellement un objet de la plus haute moralité. Il donne la mesure du chemin parcouru pendant une époque déterminée et fait luire dans l'avenir de nouvelles espérances. Car pour la jeune nation canadienne il ne peut être question de décadence.

Parmi les éléments qui la constituent, les canadiens-français et les acadiens, occupent une large place. Ayant les mêmes coutumes, la même langue et la même religion, ils ont résisté victorieusement les uns aux dangers de l'absorption rendus plus imminents par leur dispersion aux quatre vents du ciel, les autres aux périls d'une immigration et d'un régime étrangers souvent hostiles.

Il leur est bien permis après une pareille lutte, de rêver à de glorieuses destinées et même de se promettre une heureuse vieillesse.

Voilà pourquoi ils attendent le gros volume de chiffres avec confiance. Les promesses du passé garantissent assez celles de l'avenir.

Dans la province de Québec, l'augmentation de la population, depuis 1891, a été très sensible, surtout à Montréal, dans les cantons de l'est, et dans les districts coloniaux du nord du Saint-Laurent. Le commerce et l'industrie à Montréal, à Québec et dans plusieurs petites villes, la colonisation dans les immenses bassins des tributaires du Saint-Laurent, ont fait de rapides progrès. Qu'ils aient été ou non les résultats de la vigoureuse poussée des années qui précèdent 1891, ils ont néanmoins fourni au trop-plein de la population des vieilles paroisses

ses du fleuve, le travail rémunéré et avec lui, la portion indispensable de liberté.

Dans les dix dernières années, Montréal a reculé ses limites dans toutes les directions. Une ceinture de nouvelles paroisses déjà prospères s'est formée autour de la ville grâce à la rapidité des plus longs trajets. Les chars urbains ont rendu, en cela, un service très appréciable.

De nouvelles industries se sont développées en plusieurs endroits de la province. D'autres sont devenues le centre et la cause d'agglomérations considérables.

Pourtant ce n'est pas dans la vie commerciale ou industrielle, on l'a souvent répété, qu'il faut chercher les signes de la vitalité du peuple canadien-français. C'est dans la possession du sol, dans la vie agricole, qu'elle se manifeste dans toute sa vigueur. *L'habitant* est le véritable canadien-français à qui l'avenir réserve de glorieuses destinées, fruit nécessaire de ses vertus sociales.

Aussi, faut-il pour lui rendre justice l'observer dans sa vie propre. Il faut l'étudier sur place.

Excellent colon, il a fait la conquête pacifique du versant sud du Saint-Laurent, alors que les plus enthousiastes patriotes eux-mêmes, désespéraient de l'issue de la lutte qu'il fallait livrer. Quand on lui a montré la fertile région du Lac Saint-Jean, il en a recueilli après quelques années, d'abondantes moissons. La Rouge et la Lièvre résonnent encore de la voix sympathique du grand colonisateur que fût Mgr Labelle, et la région du Témiscamingue entend des accents français. Et ce n'est pas tout.

Au-delà de l'Outaouais, dans les déserts du Népissing et de l'Algoma, les fiers colons ont tenté avec succès de rejoindre par une ligne de défrichements, leurs frères du Manitoba.

Plus loin encore, aidés par une compagnie puissante, ils ont pénétré dans les plaines de l'ouest, et les villages de l'Alberta rediront à jamais les noms des pionniers français. Depuis Morinville jusqu'à Percé, depuis la Turque, Roberval et Mattawa jusqu'au-delà des frontières du sud, le canadien-français travaille pour son Dieu, sa patrie et son foyer.

Si l'on veut connaître le secret de sa vitalité, qu'on examine ses vertus sociales et domestiques, dans leurs œuvres les plus essentielles.

m
si
u
ro
un

fai
cha

tit
ell
l
d'A
dio
den
peu
ach
terr

Ré
York,
Soe
scours
M.

BURI

L
brevet
derniè

Le littoral de l'Atlantique dans les provinces maritimes, connaît aussi un peuple frère du nôtre. Il y a un siècle et demi les blanches vagues de l'océan poussaient une plainte lugubre dans les baies, les rivières et les rochers. L'exil des acadiens était commencé et pesait à une terre fertile.

Aujourd'hui la mer a repris ses chants de fête pour faire écho aux nombreux berceaux dont on peuple les chaumières chez le peuple rapatrié.

Au milieu de cette lutte ressort un grand fait, la constitution des nationalités. Elles paraissent dans le combat, elles le soutiennent, elles le perpétuent.

Pendant que la Providence fractionne la race française d'Amérique, elle étend au loin son influence. Quatre diocèses au moins au-delà de la frontière, réclameront demain des chefs de son sang. On dira après cela si on peut espérer en l'avenir d'une nationalité qui n'a pas achevé ses conquêtes, puisqu'elle n'a pas encore fixé son territoire.

LUDOVIC D'EU.

AUX PRIERES

Rév. Patrick W. Tandy, curé de l'église Saint-Jérôme, à New-York, décédé à New-York.

Sœur Marie-Priscille, née Emma Jeannotte dit Lachapelle, des sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, décédée à Pasadena, Cal.

M. Alfred Brisset, décédé à Montréal.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

Québec, 15 mars 1901.

Instructions aux personnes qui se proposent de subir l'examen cette année



L'EXAMEN des candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement commencera, cette année, le 26 juin prochain et se continuera les jours suivants.

Le programme de l'examen pour les différents brevets est exactement le même que celui de l'année dernière.

Comme par le passé, l'examen se fera dans les localités suivantes : Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Baie-Saint-Paul, Carleton, Farnham, Fraserville, Hâvre-aux-Maisons, Montebello, New-Carlisle, Percé, Pointe-aux-Esquimaux, Portage-du-Fort, Roberval, Sainte-Anne-des-Monts, Saint-Ferdinand-d'Halifax, Saint-Jovite, Saint-Marie-de-Beauce, Tadoussac et Victoriaville.

Toute personne qui se propose de subir l'examen devant le Bureau central doit, AU MOINS TRENTE JOURS AVANT L'ÉPOQUE FIXÉE POUR L'EXAMEN, c'est-à-dire AVANT LE 26 MAI, en informer le secrétaire du Bureau et lui transmettre en même temps, conformément aux dispositions de la formule ci-après : 1o Un certificat de moralité et d'instruction religieuse signé par le curé ou le desservant de la paroisse où elle a résidé pendant les six mois précédant l'examen ; 2o Son extrait baptistaire ; 3o La somme exigée comme droit d'examen. Cette somme est de \$3.00 pour le diplôme élémentaire, de \$4.00 pour le diplôme modèle et de \$5.00 pour le diplôme académique.

Pour être admis à l'examen, les garçons devront avoir au moins dix-huit ans révolus au premier d'août prochain, et les filles seize ans à cette même époque. Il est tout à fait inutile de faire une demande d'admission à l'examen si l'on n'a pas l'âge réglementaire.

Voici la formule que chaque aspirant devra remplir bien exactement et envoyer au secrétaire du Bureau central :

“ Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

“ (Date).....

“ Monsieur,

“ Je, soussigné..., (*écrire ses noms et prénoms tels qu'ils sont sur l'extrait baptistaire*), né...à (*indiquer l'endroit*), le “ (*donner la date*), domicilié...à (*donner le lieu de la résidence*), “ comté de (*nom du comté*), ai l'honneur de vous informer “ que j'ai l'intention de me présenter à (*écrire le nom de la localité où l'on doit se rendre pour l'examen*), afin de “ subir l'examen en (*dire si c'est en français ou en anglais, ou dans ces deux langues*) pour le brevet d'école (*élémentaire, modèle ou académique*). J'ai l'honneur de vous “ transmettre la somme de \$ (*mettre le montant des droits d'examen exigés*) et le certificat de moralité et d'instruc

“ tion religieuse de mon curé, ainsi que mon extrait
“ baptistaire.

“ Mon diplôme devra m'être envoyé à (*mettre le nom du
“ bureau de poste où l'on désire que le diplôme soit adressé.*”

(*Signature de l'aspirant.*)

Le certificat de moralité et d'instruction religieuse doit être dans les termes suivants :

“ Je, soussigné, certifie que j'ai personnellement connu
“ et que j'ai eu l'occasion d'observer (*les noms et prénoms
“ du candidat*) pendant (*dire le nombre d'années ou de mois*),
“ que, durant tout ce temps, sa vie et sa conduite ont été
“ sans reproche, et j'affirme que je crois qu'—est intègre,
“ *conscientieux* et très sobre, et qu'—possède une instruc-
“ tion religieuse suffisante.”

(*Signature du curé ou du desservant de la paroisse.*)

Les candidats qui ont été remis pour quelques matiè- res, à l'examen de juin dernier, de même que ceux qui ont échoué complètement, devront renouveler leur demande d'admission à l'examen de juin prochain et l'accompagner d'un certificat de moralité et d'instruction religieuse signé par leur curé. Ils ne sont pas tenus cependant de transmettre un nouvel extrait baptistaire. Ils ne devront pas oublier de mentionner le numéro d'ordre qui leur avait été assigné. Ces aspirants feront leur demande comme suit :

“ (*Date*).....

“ Au secrétaire du Bureau central des examinateurs
“ catholiques, Québec.

“ Monsieur,

“ Je soussigné... (*écrire les noms et prénoms*), né...à (*indi-
“ quer l'endroit,*) le (*donner la date*), domicilié.....à (*lieu de
“ la résidence*), comté de (*nom du comté*), ai l'honneur de
“ vous informer que j'ai l'intention de me présenter de
“ nouveau à (*écrire le nom de la localité où l'on désire se ren-
“ dre pour l'examen*), afin de reprendre mon examen de
“ l'année dernière pour le brevet d'école (*élémentaire, mo-
“ dèle ou académique*), en (*français ou en anglais, ou dans ces
“ deux langues*). Je vous envoie ci-inclus un nouveau cer-
“ tificat de moralité et d'instruction religieuse de mon
“ curé (*voir la formule de certificat ci-dessus*), ainsi que l'avis
“ que vous m'avez adressé au mois d'août dernier (*en-
“ voyer cet avis*).

“ Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme à (*nom du bureau de porte.*) Mon numéro, l'an dernier, était “ (*mettre le numéro.*) ”

(*Signature de l'aspirant.*)

Ceux de ces derniers candidats qui, en vertu des règlements, doivent payer de nouveau le droit d'examen, devront envoyer le montant requis et en faire mention dans leur lettre.

Les aspirants qui ont échoué pour la première fois l'an dernier sur une ou plusieurs matières n'auront rien à payer pour être admis de nouveau à l'examen, pourvu qu'ils se présentent à celui du mois de juin prochain ; mais, à l'avenir, les personnes qui ne réussiront pas à obtenir un diplôme devront, avant de subir un nouvel examen à la session subséquente du Bureau, payer \$1.00 pour le diplôme élémentaire, \$1.50 pour le diplôme modèle et \$2.00 pour le diplôme académique.

Les personnes qui n'avaient pas réussi à avoir leurs diplômes en 1898 ou en 1899 et qui n'ont pas encore subi une seconde épreuve devront, si elles se présentent devant le Bureau au mois de juin prochain, payer le droit d'examen et être interrogées sur toutes les matières, comme si elles subissaient l'examen pour la première fois.

Je prie instamment les aspirants aux diplômes qui doivent se présenter à la prochaine session du Bureau de m'envoyer LE PLUS TÔT POSSIBLE leur demande d'admission, accompagnée de tous les documents requis. Que l'on n'attende pas à la fin de mai pour m'écrire. Tout candidat en règle recevra une carte d'admission à l'examen.

On voudra bien faire recommander les lettres contenant de l'argent.

En ayant l'obligeance de se conformer fidèlement aux instructions qui précèdent, les aspirants aux diplômes faciliteront l'ouvrage très considérable que nécessite l'organisation des examens, ils empêcheront des erreurs toujours regrettables, et me rendront en même temps un service signalé.

J.-N. MILLER,

Secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques.